



En exercice : 58  
Présents : 44  
Votants : 48

## Séance du 15 novembre 2021

Le quinze novembre deux Mille Vingt-et-un à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 novembre 2021, se sont réunis à la salle de l'Orion à La Selle Craonnaise, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** – Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	Giraud Marc, suppléant
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PRÉVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	/
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	/
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** MARTIN-FERRÉ (Athée), VALLÉE Jacky (Chérancé), VALLÉ Jean-Luc (Chérancé), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), RAGARU Edit (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CHAMARET Richard (Méral), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffles), GAUCHER Olivier (Saint-Erblon), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges)

**Étaient absents :** MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoît (Craon)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ  
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

**Secrétaire de Séance :** Élu Yannick CLAVREUL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2021-11/183 – ÉCONOMIE**

## **ZA BOULEVARD EIFFEL À CRAON – DÉCLARATION DE PROJET – CLÔTURE DE LA CONCERTATION – ANNEXES I-II**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE**  
**CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 15 novembre 2021*

**OBJET 2021-11/183 – ÉCONOMIE**  
**ZA boulevard Eiffel à Craon – Déclaration de**  
**projet – Clôture de la concertation – Annexes I-II**

**M. Christophe LANGOUËT**, Président, en raison de l'absence de **M. Daniel GENDRY**, Vice-président en charge de l'Économie-Emploi-Agriculture-THD, rappelle au conseil communautaire que les services de l'État ont invité la Communauté de Communes du Pays de Craon à mettre en œuvre une procédure de Déclaration de Projet ce qui permettra de reclasser la zone d'activité du boulevard Eiffel à Craon sur laquelle doit être aménagée une zone Ue.

Par délibération n° 2021-07/133 du 5 juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Craon a précisé les objectifs de cette opération et a décidé d'engager une concertation préalable selon les modalités suivantes :

- la constitution d'une courte plaquette de présentation présentant les aménagements envisageables et leurs caractéristiques prévisionnelles générales ;
- la mise à disposition de la plaquette de présentation, en ligne, sur le site internet de la Communauté de communes ;
- l'organisation d'une ou de plusieurs réunions publiques de présentation, en présentiel ou en ligne en fonction des restrictions liées au contexte sanitaire en raison de l'épidémie de COVID-19 ;
- l'organisation d'une ou de plusieurs réunions dédiées aux entreprises installées ou souhaitant s'installer sur le secteur, en présentiel;
- la création d'une adresse email visant à recueillir les observations du public ;
- la mise à disposition d'un registre au siège de la Communauté de communes permettant de recueillir les observations du public.

Cette concertation préalable s'est déroulée du 7 juillet au 30 septembre 2021.

Il convient à présent d'en tirer le bilan.

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-6 et R. 153-16 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et ses articles L. 103-2 et L. 103-3,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'environnement,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Craon en vigueur, approuvé le 16 septembre 2011,

**Vu** la délibération n° 2017-07/80 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Craon en date du 10 juillet 2017 approuvant la liste des zones d'activités économiques relevant de la Communauté de communes, visant notamment l'extension/requalification de la zone Boulevard Eiffel à Craon en lien avec le développement de l'hippodrome,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

**Vu** la délibération n° 2021-07/133 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Craon en date du 5 juillet 2021 qui a autorisé la réalisation d'une concertation préalable dans le cadre de la Déclaration de Projet de Requalification de la ZA Eiffel et qui a précisé les modalités de cette concertation,

**Considérant** que la concertation préalable au projet d'extension de la zone d'activité « Eiffel » et d'aménagement de ses accès routiers s'est déroulée du 7 juillet au 12 octobre 2021 ;

**Considérant** que la concertation a donné lieu à :

- La constitution d'une plaquette de présentation de 12 pages, éditée à 100 exemplaires, présentant les aménagements envisageables et les caractéristiques prévisionnelles générales du projet (cette plaquette figure en *annexe* de la présente délibération).

- La plaquette précitée a été publiée sur le site internet de la Communauté de communes à compter du 7 juillet 2021 et jusqu'au 12 octobre 2021, soit pendant toute la durée de la concertation.
- L'organisation d'une réunion publique de présentation du projet le mardi 12 octobre 2021 à 19h00 à la salle du Mûrier à Craon ; cette réunion a été animée par M. Daniel GENDRY. Au cours de cette réunion a été présenté le projet global de contournement : les trois personnes présentes n'ont émis aucune observation sur le projet.
- L'organisation d'une réunion dédiée aux entreprises installées ou souhaitant s'installer sur le secteur a été organisée le 7 juillet 2021 à 18h30 dans la salle du Conseil du CAI à Craon; cette réunion a été animée par M. Daniel GENDRY; 9 représentants d'entreprises y ont participé et ont formulé des observations sur le projet.

Les principales observations émises au cours de cette réunion ont été les suivantes :

- séparer le flux de véhicules Poids lourds et vélo par une desserte spécifique en voie douce de la zone,
  - une réflexion serait à engager sur un équipement de stationnement pour véhicules Poids Lourds.
- La création d'une adresse e-mail dédiée au recueil des observations : [concertation.zaeiffelcraon@paysdecraon.fr](mailto:concertation.zaeiffelcraon@paysdecraon.fr) ; cette adresse a été mentionnée dans la plaquette précitée ainsi que sur le site Internet de la commune ; aucun courriel n'a été réceptionné à l'adresse dédiée ;
  - La mise à disposition d'un registre papier, au siège de la communauté de communes, du 7 juillet 2021 au 30 septembre 2021 ; aucune observation n'a été recueillie sur ce registre.

**Considérant** que la concertation préalable au projet d'extension de la zone d'activité « Eiffel » et d'aménagement de ses accès routiers n'a pas fait apparaître la nécessité de faire évoluer le programme de travaux envisagé ni les caractéristiques prévisionnelles de l'opération d'aménagement ; que les observations émises par les entreprises démontrent par ailleurs la nécessité de cette opération ;

**Considérant la proposition de la commission Économie-Emploi-Agriculture-THD du 20 octobre 2021,**

**Après avis favorable du Bureau en date du 8 novembre 2021,**

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

⇒ **ARRÊTE** le bilan de la concertation organisée du 7 juillet au 12 octobre 2021, en application des articles L. 103-3 et L. 103-6 du Code de l'urbanisme, dans les termes énoncés ci-dessus.

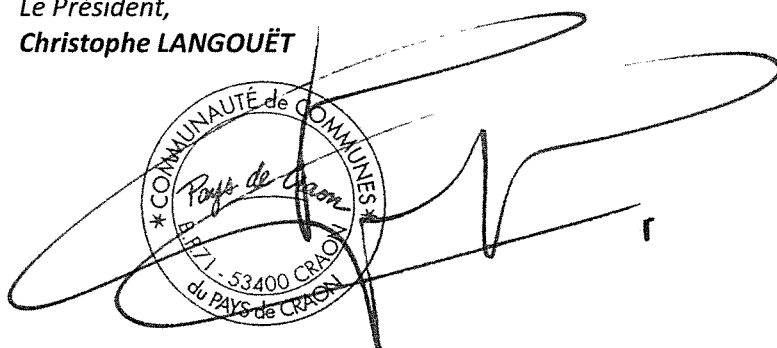
*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 23 novembre 2021*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20211115-DELIB202111183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2021

Publication : 24/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

